

**RAPPORT D'ACTIVITE DE
LA COMMISSION LOCALE
DE L'EAU
2025**

validé par la CLE

Partenaires financiers



Sommaire

Présentation du SAGE et rappel du contexte.....	3
Présentation des activités de la CLE et du Bureau de la CLE.....	5
Mise en oeuvre du SAGE.....	6
Actions de communication.....	9
Budget et financement.....	10
Analyse - Bilan - Perspectives.....	11

Présentation du SAGE et rappel du contexte

Le territoire

Le périmètre du SAGE a été défini par arrêté préfectoral du 26 juillet 2011.

Le SAGE Golfe du Morbihan et Ria d'Étel concerne 66 communes morbihannaises, dont 40 entièrement intégrées et 26 partiellement. Il s'étend sur 1 250 km² et comptait 300 000 habitants en 2019 (soit 35% de la population morbihannaise sur 20% de la superficie).

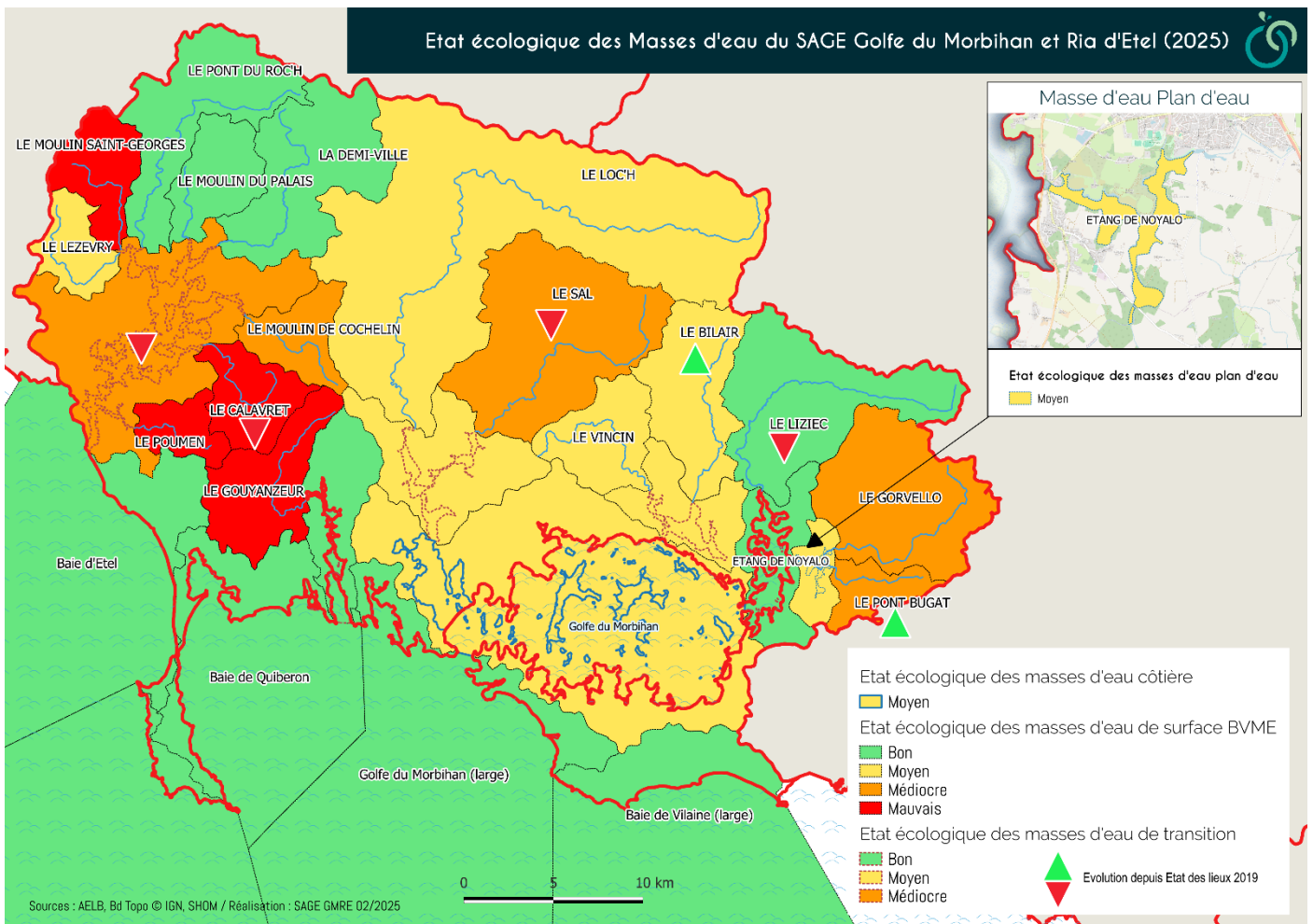
L'un des traits majeurs du périmètre du SAGE est de se situer à l'interface « terre-mer », il englobe en effet la majeure partie du littoral morbihannais.



Le territoire est caractérisé par une mosaïque de milieux et d'usages avec notamment une grande diversité de milieux humides. Un grand nombre d'activités s'y côtoient dont certaines sont fortement dépendantes de la qualité de l'eau (conchyliculture, tourisme, ...). Ces milieux naturels, riches et fragiles et ces usages de l'eau sensibles sont confrontés à une pression démographique et urbaine forte. Selon les projections démographiques de l'INSEE, l'augmentation de population d'ici à 2030 est estimée à au moins 25%, essentiellement liée au flux migratoire.

Les conséquences de cette attractivité, en termes d'équipement et d'impact sur la ressource en eau, et leur adéquation avec la préservation des milieux aquatiques et le maintien des usages liés à l'eau constituent des enjeux majeurs du SAGE.

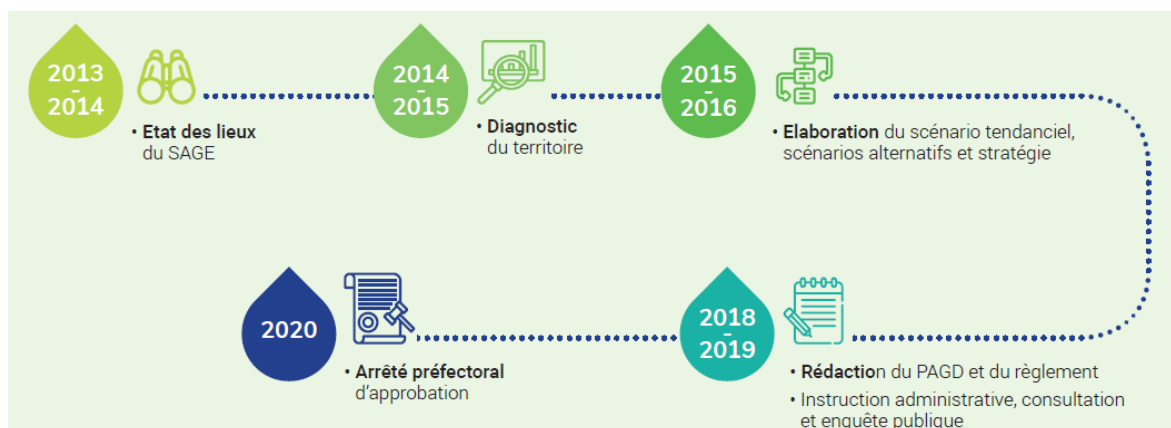
Le territoire est couvert de 24 masses d'eau (ME) : 16 ME cours d'eau, 5 ME de transition, 1 ME côtière (et 5 sous l'influence du SAGE et du large), 1 ME plan d'eau et 1 ME souterraine.



L'état des lieux 2025 du bassin Loire Bretagne a qualifié l'état de ces masses d'eau : **59%** (et 75% des masses d'eau cours d'eau) **sont en état moins que bon**. Les proportions n'ont pas changé depuis l'état des lieux de 2019. L'état de la majeure partie des masses d'eau n'a pas évolué, 4 masses d'eau ont un état moins bon qu'en 2019 et 2, un état meilleur.

Les étapes

Le SAGE a été approuvé par [arrêté préfectoral du 24 avril 2020](#) et est donc en mise en œuvre. Les différentes étapes de son élaboration sont présentées ci-après :



La CLE et ses émanations

La **Commission Locale de l'Eau**, assemblée délibérante, dont la composition renouvelée a été fixée par arrêté préfectoral du 5 février 2021, responsable de l'élaboration et de la mise en œuvre du SAGE est composée de [46 membres](#) :

- Représentants des collectivités territoriales et de leurs groupements : 24 membres
- Représentants des usagers, des professionnels et des associations concernées : 12 membres
- Représentants de l'Etat et de ses établissements publics : 10 membres

L'élection du Président et la désignation des membres du bureau ont eu lieu lors de la CLE du 11 février 2021. Ronan LE DELEZIR a été maintenu dans ses fonctions de Président.

Le **Bureau de la CLE** est composé de 19 membres.

3 commissions thématiques 'Collectivités', 'Littoral' et 'Milieux aquatiques, zones humides et quantité', créées lors de l'installation de la nouvelle CLE, viennent compléter les instances de concertation.

La cellule d'animation et la structure porteuse

La cellule d'animation présentait les effectifs suivants en 2025 : une animatrice principale à 1 ETP¹, une co-animatrice à 1 ETP principalement en charge de la compatibilité des documents d'urbanisme avec le SAGE, de la gestion des données et de la communication et une assistante à 0,5 ETP.

Un chargé d'étude HMUC (Hydrologie, Milieux, Usages, Climat) a été recruté en juillet 2025.

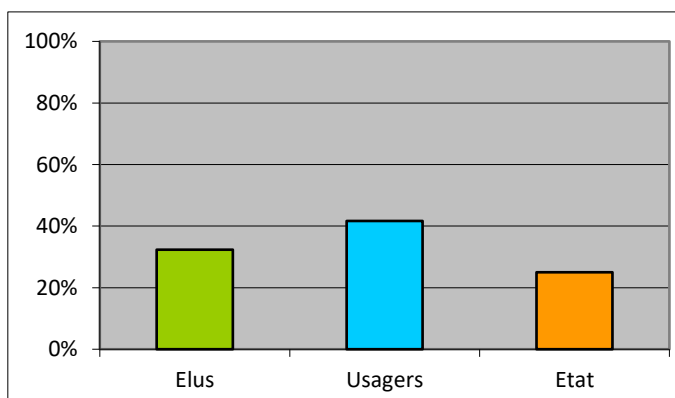
Le SAGE est porté (et la cellule d'animation embauchée) par le Syndicat Mixte du SAGE Golfe du Morbihan et Ria d'Étel. Le syndicat est composé des 5 principaux EPCs concernés par le SAGE à savoir : Blavet Bellevue Océan Communauté, Lorient Agglomération, Auray Quiberon Terre Atlantique, Golfe du Morbihan Vannes Agglomération et Questembert Communauté.

Présentation des activités de la CLE et du Bureau de la CLE

La **CLE** s'est réunie à 4 reprises en 2025. Les ordres du jour sont indiqués en annexe 1.

Le taux de participation moyen annuel est bas (33%) :

Par rapport à l'année 2024, on note une légère baisse de la participation des élus, une augmentation de celle des usagers et des services de l'Etat. Depuis le renouvellement de la composition de la CLE en février 2021, un quart des membres ne sont jamais venus.



¹ ETP : équivalent temps plein

Le **bureau** s'est réuni 7 fois.

La CLE ayant délégué l'émission des avis au bureau, ce dernier a émis un avis sur 4 dossiers soumis à la loi sur l'eau, sur 5 modifications d'inventaire zones humides (Saint-Avé, Belz, Plescop, Ile d'Arz et Saint-Pierre-Quiberon), sur 3 PLU (Plouharnel, Belz, Plescop), cf. annexe 2. Le bureau a également préparé l'avis de la CLE sur les enjeux du bassin Loire-Bretagne pour le futur SDAGE 2028-2033 et la feuille de route de la CLE demandée par l'Agence de l'Eau. Il a apporté sa contribution sur le DOO du SCoT-AEC de GMVA en cours de révision.

Les **commissions thématiques** ne se sont pas réunies.

Autres actions ou réunions suivies par la cellule d'animation

Le Président et/ou la cellule d'animation ont participé à des réunions organisées à une échelle départementale ou régionale :

- Réunions organisées par l'Association Permanente des Présidents de CLE de Bretagne
- Comité de gestion de la ressource en eau (CGRE) du Morbihan
- Réunion annuelle relative à la cartographie officielle des cours d'eau organisée par la DDTM

Ou à des réunions relatives à des projets concernant le territoire :

- Schéma Directeur d'Assainissement de Vannes, St-Avé, Plescop
- Schéma Directeur des Eaux Pluviales de GMVA et de Crac'h
- Révision de la charte du PNR du Golfe du Morbihan

La cellule d'animation a également participé à divers séminaires, webinaires ou formations.

Mise en œuvre du SAGE 2025

- **Disposition A1-5 : Veiller à la coordination des maîtrises d'ouvrages du petit cycle de l'eau et du grand cycle de l'eau**

Le bilan de la qualité sanitaire des eaux littorales de l'année n-1 (2024) a été compilé par la cellule d'animation et présenté en CLE en même temps que l'avancement des profils de vulnérabilité conchylicole par les structures porteuses.

- **Disposition D1-1 : Actualiser et suivre l'état des lieux des apports et des flux d'azote sur le territoire du SAGE**

Le bilan 2024 n'a pas été présenté en CLE. En effet, les données de superficie de couverture par les algues vertes produites par le CEVA n'ont été communiquées qu'en octobre 2025.

Un stage ayant pour objectif d'évaluer la part apportée par les STEPs dans les flux d'azote des cours d'eau alimentant les sites d'algues vertes sur vasières a eu lieu. Des questions méthodologiques (afin d'estimer des flux fiables avec des données peu nombreuses et de bien prendre en compte les différentes formes d'azote qui ne sont pas toutes analysées) se sont posées et n'ont pas été tranchées au cours du stage. Le travail a été mis en pause après le départ du stagiaire et sera finalisé par la cellule d'animation courant 2026. Un comité technique sera organisé pour valider les résultats qui seront ensuite présentés à la CLE.

- **Disposition L1-2 : Maintenir un référentiel des zones humides dans le périmètre du SAGE**

Des mises à jour de l'observatoire des zones humides ont été intégrées : nouvel inventaire communal sur l'île d'Arz, mise à jour communale sur Belz et Saint-Pierre-Quiberon, et des mises à jour ponctuelles (Saint-Avé, Locmariaquer, Séné, Grand-Champ, Plouharnel...).

La cellule d'animation a accompagné les communes de Saint-Pierre-Quiberon, Languidic, Vannes et Arradon dans le cadre de leur mise à jour d'inventaire zones humides (et cours d'eau).

- **Disposition N1-1 : Réaliser un bilan des ressources et des besoins en eau en lien avec le contexte de changement climatique**

L'étude Hydrologie, Milieux, Usages, Climat (HMUC), qui a débuté en juillet 2025, se poursuit. Les unités de gestion ont été validées par le copil (CLE élargie) en octobre. Le chargé d'étude a poursuivi l'analyse des volets Hydrologie et Usages.

Un stage ayant pour objectif d'accompagner les communes vers la sobriété hydrique a été mené. Il fait suite à une enquête menée par le SAGE en 2023 dont les résultats montraient que plusieurs communes souhaitaient être accompagnées pour diminuer leur consommation en eau. Un diagnostic personnalisé et un plan d'actions a été réalisé sur une commune du territoire. Le stage a permis d'affiner la méthode d'accompagnement : création de questionnaires quantitatif mais aussi qualitatif, grille d'entretiens. Une synthèse des dispositifs existants (programme « communes engagées pour l'eau »...) et des aides mobilisables a été réalisée.

- **Dispositions visant les documents d'urbanisme**
 - Recueil des dispositions visant les documents d'urbanisme

Le document-type reprenant les dispositions du SAGE visant les documents d'urbanisme a été personnalisé et envoyé à 4 communes lançant la révision de leur PLU : Meucon, Larmor-Baden, Locmariaquer et Saint-Pierre-Quiberon. Une dizaine d'autres communes ont lancé la révision de leur PLU mais la cellule d'animation n'a pas eu le temps de leur préparer le recueil des dispositions personnalisé.

- Echanges dans le cadre de révision de PLU sur l'intégration des zones humides

L'application de la règle zones humides au sein des zones urbaines (zones U) des PLUs interroge toujours. Environ 2 200 ha de zones humides probables de probabilité > à 20% (INPN, 2023) sont recensées au sein des zones U (16% des zones U). Sur ces zones, il n'y a pas eu d'inventaire zones humides de réalisé. Ainsi la construction est autorisée au titre du code de l'urbanisme mais est interdite, s'il s'avère qu'il s'agit bien d'une zone humide, au titre du code de l'environnement (règle du SAGE). Cette situation entraîne des inégalités de traitement selon les communes (transmission de l'information sur la présence de zones humides probables ou non) et les propriétaires (réalisation de l'inventaire zones humides ou non).

Des échanges ont eu lieu en bureau et en CLE. Le groupe de travail 'eau et urbanisme' a également réfléchi aux solutions qui pouvaient être mises en œuvre. Ces échanges n'ont abouti sur une déclinaison pour l'instant. Une des pistes

privilegiée est d'améliorer la connaissance des zones humides en zones U mais cela amène à des questions pratiques, financières et de temporalité notamment.

- o Avis sur les PLUs arrêtés

Certaines communes soumettent leur PLU arrêté à la CLE ou au syndicat du SAGE. Le service urbanisme de la DDTM consulte également les services sur les PLUs arrêtés. Ainsi la compatibilité de 6 PLUs arrêtés (Locqueltas, Plouharnel, Ile d'Arz, Grand-Champ, Belz et Plescop) a été analysée par la cellule d'animation. Certains ont fait l'objet d'un avis du bureau de la CLE (lorsque la commune a soumis le PLU arrêté à la CLE ou au syndicat du SAGE).

- o Suivi de la révision du SCoT-AEC de Golfe du Morbihan Vannes Agglomération

L'animatrice et le Président du SAGE ont participé à la conférence territoriale relative au projet de Document d'Orientations et d'Objectifs (DOO).

Une contribution du bureau de la CLE sur le DOO a été communiquée à GMVA.

- o Groupe technique eau & urbanisme

Le groupe de travail composé des services planification de l'urbanisme et GEMA des collectivités, les porteurs de SCoT, le PNR, la DDTM, l'OFB, piloté par la cellule d'animation du SAGE s'est réuni à 2 reprises. Le travail mené a eu pour objectif de trouver des solutions pour intégrer au mieux et de façon équitable et acceptable la protection des zones humides en zones urbaines dans les documents d'urbanisme.

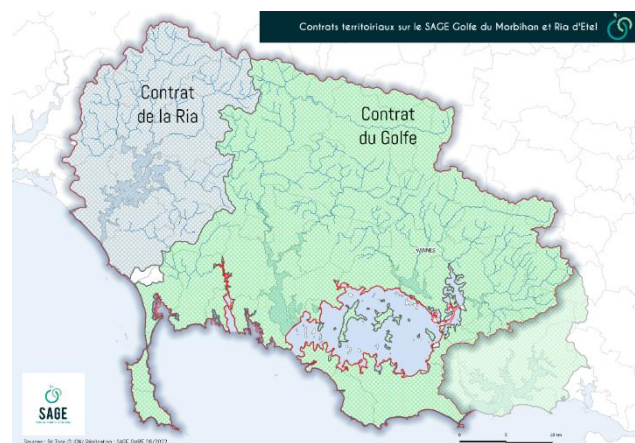
- **Règle 4 Protéger l'ensemble des zones humides**

L'application de la règle du SAGE sur les zones humides amène des demandes d'échanges de la part des porteurs de projet (ZAC, pistes cyclables, habitations, ...).

Le suivi des contrats territoriaux / accords de territoire

La cellule d'animation et/ou le Président de la CLE ont suivi les 2 contrats couvrant le territoire du SAGE portés par les 3 structures exerçant la GEMA (contrat Ria d'Etel 2024-2026 et accord de territoire 'Golfe' 2025-2027) :

- Accord de territoire 'Golfe du Morbihan' : groupe de travail algues vertes, comité de pilotage
- Contrat 'Ria d'Etel' : comité de pilotage



Actions de communication 2025

- Communication

Le [site internet du SAGE](#) a été mis à jour avec les actualités (Moments CLE, bulletins hydro, ...).

Le compte [facebook du SAGE](#) a été alimenté par les actualités du SAGE, les actions des structures GEMApiennes ou partenaires.

- Information

- Bulletin hydrologique

Un bulletin hydrologique mensuel est du territoire du SAGE est rédigé puis diffusé aux membres de la CLE, aux mairies, aux partenaires ainsi qu'à toute personne s'étant inscrite à la liste de diffusion.

Ils sont tous consultables sur une [page du site dédiée](#). Un formulaire permet de s'inscrire afin de le recevoir.

- Sensibilisation

- Sensibilisation des élus et des membres de la CLE

- Les Moments CLE

Le programme de sensibilisation 'les Moments CLE' démarré en 2021 a été poursuivi en 2025, avec 2 rencontres sur le thème « **actions des collectivités en faveur de la quantité d'eau** » :

- 5 juin à Plescop : 20 ans sans arroser ou presque, retour d'expérience de la commune de Plescop
- 24 septembre à Auray : Infiltrer l'eau : de la conception des projets à la mise en œuvre des travaux urbains

Les Moments CLE ont été élargis aux agents des collectivités.

La [page dédiée à chaque Moment CLE](#) a été alimentée (supports, liens).

Les taux de participation sont les suivants :

	Nombre de participants
Juin	11
Septembre	12

Nous remercions vivement les structures et personnes qui nous aident à organiser, qui interviennent et qui nous accueillent lors de ces matinées : les communes de Plescop et d'Auray ainsi qu'AQTA, sans qui, les 2 Moments CLE de 2025 n'auraient pu avoir lieu.

- Rencontre HMUC

Dans le cadre de l'étude HMUC, il a été décidé de proposer des rencontres afin que les membres de la CLE puissent connaître les pratiques et contraintes des différents préleveurs en eau. La première rencontre a porté sur les producteurs d'eau. Le syndicat Eau du Morbihan a accueilli la CLE au sein de l'usine Ar C'Hastell qui produit l'eau potable prélevée dans le Loc'h. En plus de la visite de l'usine, Eau du Morbihan a expliqué le système d'interconnexion.

- Formation Sol, Cycle de l'eau et Urbanisation

La formation sur les sols proposée par l'APPCB a été déployée à Auray en partenariat avec le PNR dans le cadre d'un atelier d'expérimentation urbaine « Atelier Hors les murs » où 40 étudiants paysagistes et urbanistes avaient pour mission d'apporter des pistes de réflexions pour travailler « la ville sur la ville » tout en ménageant ses qualités environnementales et sociales. Une trentaine de personnes étaient présentes (hors étudiants) : des élus, des membres de la CLE, des agents des services urbanisme des collectivités, des chargés de mission de bureaux d'études en urbanisme, ...

- Sensibilisation des scolaires

Les BTS GPN du lycée Kerplouz d'Auray ont sollicité la participation de la structure porteuse du SAGE à un café des sciences organisé par les élèves sur le thème des algues vertes. La participation à ce café des sciences a permis de sensibiliser les étudiants mais également le grand public venu participer.

- Sensibilisation du grand public

- Présentation du SAGE lors d'une formation des bénévoles de Clim'actions
- Présentation du SAGE lors d'une journée du REEB (réseau d'éducation à l'environnement en Bretagne) 'Dialogue territorial autour de l'eau sur les îles et îlots de Bretagne'
- Vidéo sur les ressources en eau du territoire du SAGE

La vidéo présentant sommairement les ressources en eau du territoire, l'origine de l'eau potable et mettant en avant la fragilité du territoire, dont le travail avec le prestataire en motion design avait commencé en 2024, a été finalisée fin 2025. De nombreux échanges entre le prestataire et la cellule d'animation ont été nécessaires.

Sa diffusion via la presse locale, le site internet, les EPCI, les communes, les offices de tourisme, ... se fera en période de basses eaux.

Budget et financement 2025

	Dépenses subventionnées réalisées	SUBVENTIONS				Autofinancement	
		Région		AELB		SM SAGE GMRE	
		%	Montant	%	Montant	%	Montant
Cellule animation	188 980,71 €	8 %	14 737,27 €	60%	113 573,38 €	32%	60 670,06 €
Communication / sensibilisation	77, 63 €	20%	15,53 €	0€ (frais de bouche inclus dans forfait de fonctionnement)		/	/
HMUC	54 232,48 €	9%	4 858,40 €	70,00%	37 962,74 €	21 %	11 411,35 €

Analyse – Bilan – Perspectives 2026

L'année 2026 sera marquée par les élections municipales et le renouvellement d'une partie des élus de la CLE. L'accent sera mis sur la formation des élus et membres de la CLE.

Des temps de validation des volets Hydrologie et Usages de l'étude HMUC sont prévus ainsi que le lancement du volet Milieux.

L'accompagnement des communes dans l'intégration des objectifs du SAGE dans leur PLU sera poursuivi avec en particulier une aide dans la mise à jour des inventaires zones humides et cours d'eau. Le travail du GT 'eau et urbanisme' continuera afin de proposer des rédactions-types sur le bocage et les eaux pluviales.

Les actions de mise en œuvre habituelles seront poursuivies :

- avis sur les dossiers loi sur l'eau et autres dossiers sur lesquels la CLE est consultée
- mise à jour des délimitations de zones humides et de cartographies des cours d'eau
- rédaction des bilans annuels 'algues vertes', 'qualité des eaux conchylicoles', 'situation hydrologique' et bilans mensuels 'situation hydrologique'.

Annexe 1 : Ordres du jour des réunions de CLE 2025

27/02/2025

1. Validation du rapport d'activités 2024
2. Avis sur les projets d'enjeux du bassin Loire-Bretagne pour le futur SDAGE 2028-2033
3. Présentation XIIème programme de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne par l'Agence de l'Eau Loire Bretagne
4. Présentation 2ème triennal Contrat Territorial de Bassin Versant (CTBV) du Golfe du Morbihan, de Quiberon à Pénerf par GMVA et AQTA

11/06/2025

1. Bilans 2023&2024 de la qualité sanitaire des eaux littorales (30 min)
2. Présentation de 2 projets de suivi du norovirus : l'observatoire Oxyvir par le CRC (15 min) et le projet Norotrack par GMVA (15 min)
3. Avancement des profils de vulnérabilité conchylicole par le SMRE, AQTA et GMVA (1h)
4. Divers (10 min)

01/09/2025 = Copil HMUC

1. Rappel du déroulé et des objectifs de l'étude HMUC
2. Validation des unités de gestion
3. Présentation de la méthodologie qui sera appliquée pour estimer les volumes prélevés mensuellement
4. Divers

26/11/2025

1. Validation de la feuille de route de la CLE 2026-2027
2. Validation du programme d'animation 2026

Annexe 2 : Avis de la CLE émis en 2025

Dossier	Type dossier	Avis	Emis par
création d'un réseau d'adduction d'eau potable de Baud à Brec'h	Loi sur l'eau	Favorable	bureau de la CLE
projet d'aménagement du domaine de Raquer à Ploeren complété	Loi sur l'eau	Réserve et remarques	bureau de la CLE
renouvellement de la carrière de La Motte à Sarzeau	Loi sur l'eau	Réserve et remarques	bureau de la CLE
Restauration générale du bassin des Carmes du sanctuaire de Sainte-Anne-d'Auray	Loi sur l'eau	Remarques et demande d'analyse globale du dossier	bureau de la CLE
concertation rectificative en vue de modifier le fuseau de moindre impact initialement retenu au titre de la circulaire 'Fontaine' dans le cadre du projet de raccordement électrique de deux parcs éoliens flottants au Sud de la Bretagne	Autre	Favorable avec remarque	bureau de la CLE
complément de porter à connaissance relatif à l'arrêté préfectoral autorisant les travaux de modernisation des infrastructures portuaires du port de La Trinité-sur-Mer	Loi sur l'eau	Favorable sous réserve	bureau de la CLE
Inventaires zones humides menés sur les ZAC Plein Ouest et Saint-Julien de Quiberon	Inventaire zh	Favorable	bureau de la CLE
Mise à jour d'inventaire des zones humides mené dans le cadre de la révision du PLU de Séné	Inventaire zh	Favorable avec réserve	bureau de la CLE
PLU de Séné révisé	PLU	Favorable avec réserve et remarques	bureau de la CLE